

# **UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE, SOUHAITABLE ET NÉCESSAIRE.**

## **Constats**

Dans un monde où 1% des plus riches continuent à posséder plus de richesses que l'ensemble du reste de l'humanité<sup>1</sup>, notre relative prospérité économique se fait aux dépens de millions de travailleuses et de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté et aux dépens des ressources naturelles de notre planète.

En effet, tandis que des millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, les bénéficiaires des actionnaires et des cadres supérieurs ont grimpé en flèche<sup>2</sup>. Il faut, en moyenne, un peu plus de quatre jours pour qu'un PDG de l'une des cinq premières entreprises du secteur de l'habillement obtienne ce que gagne une ouvrière de la confection au cours de toute sa vie<sup>3</sup>.

Si un grand nombre de leaders politiques et commerciaux déplorent ces inégalités, les décisions concrètes visant à davantage d'équité sont quasi inexistantes.

Par ailleurs, l'ultra-dépendance de nos sociétés industrialisées aux énergies fossiles non renouvelables et les dérèglements climatiques qu'elles induisent – dont les effets n'affectent plus uniquement les « petits producteurs du Sud » mais tendent à se généraliser – nous confrontent à des crises humanitaires et humaines qui seront toujours plus intenses.

## **De nouvelles règles du jeu s'imposent**

Face à de tels constats, en tant que mouvement du commerce équitable, il nous semble primordial de profiter des périodes électorales de 2018 et 2019 pour inciter les hommes et femmes politiques de tous bords à appliquer, de toute urgence, de nouvelles règles du jeu social, politique et économique. Il faut nous replacer dans un espace sûr et juste pour l'humanité, situé en dessous des limites environnementales à ne pas dépasser pour préserver notre planète et au-dessus du plancher social, qui représente le minimum social nécessaire au développement des populations.

C'est en ce sens que le commerce équitable a redéfini les règles au sein des relations commerciales en les fondant sur un partenariat basé sur le dialogue, la transparence et le respect. L'objectif étant de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. En collaborant avec les producteurs et les productrices qui s'engagent à pratiquer une activité de production débouchant sur la fourniture de produits à faibles coûts énergétiques et environnementaux, le commerce équitable apporte une partie de la solution pour une réelle transition écologique, économique et sociale.

Établir de nouvelles règles implique de s'organiser en créant des synergies entre les initiatives citoyennes et les décideurs politiques.

---

<sup>1</sup> Oxfam International, *Reward work, not wealth*, Janvier 2018, p.1.

<sup>2</sup> OECD. (2012). *OECD Employment Outlook 2012*. [http://www.oecd-ilibrary.org/employment/oecd-employment-outlook-2012\\_empl\\_outlook-2012-en](http://www.oecd-ilibrary.org/employment/oecd-employment-outlook-2012_empl_outlook-2012-en).

<sup>3</sup> Oxfam International, *Reward work, not wealth*, Janvier 2018, p.11.

### **Une autre commune est possible ...**

Une commune plus durable du point de vue environnemental et plus juste du point de vue social.

Les communes sont en mesure d'orienter leur politique pour soutenir une production et une consommation plus respectueuse de l'humain et de l'environnement.

En effet, le niveau communal est celui qui offre la possibilité aux citoyennes et au citoyens d'avoir le plus d'impacts sur les hommes et les femmes politiques et d'apporter potentiellement le plus de changements concrets à courts et moyens termes. Il a la capacité d'appuyer la multitude d'expériences citoyennes qui s'attèlent à redéfinir les règles du jeu pour nous mener à la transition écologique et sociale, souhaitable et nécessaire. Il peut contribuer simplement, efficacement et concrètement à une politique de solidarité internationale en accord avec les 17 objectifs du développement durable<sup>4</sup>. Notamment le 12<sup>e</sup> objectif, consacré à établir des modes de consommation et de production durables.

Les communes jouissent également d'un levier d'exemplarité : en mettant en œuvre des pratiques d'achats socialement responsables et équitables, elles montrent l'exemple aux autres communes et pouvoirs publics ainsi qu'aux citoyennes et citoyens et aux entreprises, qui sont également amenés à poser quotidiennement des choix de consommation. Par sa consommation, la commune peut montrer que « c'est possible », que des alternatives existent, qu'elles sont d'ores et déjà disponibles et réalistes.

Dans le cadre des élections communales de 2018, le mouvement citoyen d'Oxfam-Magasins du monde fait un ensemble de propositions aux communes de la fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager une « autre commune » :

---

<sup>4</sup> Objectifs du développement durable des Nations Unies : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

# PROPOSITIONS CONCRÈTES AU NIVEAU COMMUNAL

## 1. Propositions pour que la consommation d'une commune soit responsable

Nous proposons aux communes de :

- \*Voter une résolution au conseil communal par laquelle la commune marque son engagement pour devenir une commune du commerce équitable<sup>5</sup> ; elle y intègre son engagement à promouvoir et à encourager la consommation de produits équitables au sein de l'Administration communale, mais aussi auprès de tous les acteurs locaux (horeca, entreprises, commerces, écoles, etc.) ainsi que son engagement à organiser la sensibilisation et l'information au commerce équitable pour les citoyen.ne.s et son personnel ;
- \*Organiser ou permettre des actions d'information et de sensibilisation liées au commerce équitable à destination du personnel communal et des habitants de la commune (par exemple, en organisant un petit déjeuner équitable pour le personnel communal ou organisant des actions durant la semaine du commerce équitable) ;
- \*Soutenir une ou des initiatives valorisant les produits locaux et durables (par exemple, en mettant à disposition un local pour accueillir un GAC, en permettant la mise en place d'un marché local, etc.) et/ou des initiatives d'agriculture urbaine ;
- \*Favoriser l'alimentation locale et durable basée sur l'agriculture paysanne et l'agroécologie dans tous les marchés pertinents, en particulier dans les cantines scolaires ;
- \*Intégrer des critères de commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics pour les produits alimentaires et les boissons issus de pays du Sud.
- Inscrire dans leur Déclaration de Politique Générale une mention telle que par exemple « *Nos achats de vêtements de travail, de sécurité et promotionnels tiendront compte du respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs qui les ont fabriqués* » ;
- Intégrer dans ses cahiers spéciaux de charges relatifs à l'acquisition ou à la location de vêtements de travail ou promotionnels des clauses<sup>6</sup> de respect des droits de l'Homme et singulièrement de celles et ceux qui ont fabriqué les vêtements de travail et promotionnels.
- Mettre en place des politiques de redynamisation durable des centres villes en valorisant les commerces durables, locaux, équitables, etc. (ex. dans la communication de la commune), tout en demandant un minimum de transparence et de responsabilité socio-environnementale aux commerces en projet d'installation (en particulier pour les centres commerciaux).

---

<sup>5</sup> Voir description de « Communes du commerce équitable » plus bas.

<sup>6</sup> achACT et Ecoconso tiennent à disposition des acheteurs publics le Manuel pour l'achat écologique et socialement responsable – spécial vêtements de travail et promotionnels. Celui-ci propose une démarche et des clauses à intégrer dans les CSC.

\* Si la commune répond aux propositions ci-dessus marquées d'un \*, cela signifie que celle-ci complète certains objectifs de la démarche « communes du commerce équitable » et peut donc s'y inscrire, si ce n'est déjà fait.

## **2. Propositions pour une commune démocratique et solidaire.**

### **Nous proposons aux communes de :**

- \*Favoriser ou organiser la mise en place d'un comité de pilotage pour coordonner l'atteinte des 6 critères de la dynamique « commune du commerce équitable » ;
- Mettre en place une politique d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au travers d'activités de sensibilisation dans les écoles de la commune, de la mise à disposition d'outils dans les bibliothèques communales ou encore l'organisation annuelle d'une semaine de la solidarité internationale ;
- Consacrer une part de son budget à la solidarité internationale en soutenant par exemple des actions et initiatives prises par les citoyennes et citoyens de la commune ;
- Devenir une « commune hospitalière »<sup>7</sup>, là où les migrants sont des citoyens comme les autres.
- Favoriser une démocratie locale participative par exemple en mettant en œuvre des commissions consultatives, des consultations populaires, des systèmes de budgets participatifs ou encore en inscrivant dans son règlement communal le droit d'interpellation du conseil communal.

---

<sup>7</sup> Une campagne d'interpellation citoyenne de la coalition pour la Justice migratoire du CNCD-11.11.11 : [www.communehospitaliere.be](http://www.communehospitaliere.be).

### **Communes du commerce équitable : un outil pour une autre commune.**

La campagne « **communes du commerce équitable** » (CDCE) offre la possibilité aux communes de s'engager activement pour un commerce plus juste et respectueux de l'humain et de l'environnement. Cette démarche peut être à l'initiative d'un groupe citoyen ou d'acteurs communaux.

Si la commune répond aux propositions ci-dessus marquées d'un \*, cela signifie que celle-ci complète certains objectifs de la démarche « communes du commerce équitable » et peut donc s'y inscrire, si ce n'est déjà fait.

L'initiative CDCE existe dans le monde entier (« Fair Trade Towns Campaign ») et chez nous, elle est active dans tout le pays avec plus de 200 communes impliquées. A Bruxelles et en Wallonie, près de 31 communes sont communes du commerce équitable et près de 70 communes sont actives dans la démarche. Plus d'infos sur [www.cdce.be](http://www.cdce.be).

Concrètement, elle s'articule autour de 6 critères :

- 1. Autorité communale** : le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable dans laquelle il signifie la participation de la commune à la campagne; il engage l'administration communale à consommer deux produits issus du commerce équitable (dont le café).
- 2. Commerces et Horeca** : un certain nombre de commerces et horeca (en fonction du nombre d'habitants) proposent à leur public des produits issus du commerce équitable.
- 3. Entreprises, organisations et écoles** : ces acteurs proposent des produits issus du commerce équitable à leurs publics et les sensibilisent à la thématique.
- 4. Communication et sensibilisation** : communication régulière vers les médias et organisation d'au moins un évènement annuel à destination du grand public.
- 5. Comité de pilotage** : il est constitué pour assurer et coordonner la dynamique sur le territoire.
- 6. Produits agricoles locaux et durables** : la commune ne limite pas son engagement au commerce équitable de produits du Sud mais soutient aussi une initiative en faveur des produits agricoles locaux et durables.